



Mairie de Montillot

11 rue des Framboisiers 89660 Montillot
Tél : 03 86 33 48 52

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022 19H30

Séance ordinaire

Étaient présents : Catherine Prévost, Manolette Amorès, Ludivine Delhostal, Elisabeth Thanron-Lescure, Philippe Ract-Mugnerot, Guillaume Hoguet, Claudine Lechevallier, Laurent Mandron.

Était excusé : Richard Cholière.

Était absent : Thanh Bui

Secrétaire de séance : Elisabeth Thanron-Lescure

I. COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 18 MAI 2022 :

Le compte rendu a été approuvé dans son intégralité par l'ensemble des membres du conseil, néanmoins deux remarques ont été émises :

- As-t-on vraiment approuvé le choix de l'entreprise Pigeonnat lors du dernier conseil ? Plusieurs personnes se souviennent que l'option de l'entreprise la moins chère avait été adoptée.
- Depuis plusieurs séances de conseil Mr Thanh Bui est absent, envisage-t-il de revenir ? Pourrait-il se positionner ? Mme le maire précise qu'elle ne peut absolument pas obliger un élu à être présent et rien ne dit qu'il ne reviendra pas lors d'un prochain conseil.

La réglementation a changé concernant l'affichage et l'approbation des comptes rendus.

Ils ne s'appellent plus compte rendu mais Procès-verbaux avec une liste des délibérations, et ne pourront être affichés qu'après approbation par le Conseil Municipal, il a été décidé par les membres du CM, d'organiser sous 15 jours une réunion du Conseil pour approbation de ces procès-verbaux.

II. LOCAL DE MME LEBOS DEVENU LOCAL DES ASSOCIATIONS :

La signature du local a été reportée en septembre car un droit de passage n'était pas mentionné. Ce détail a été réglé avant signature.

Les travaux de ce local débiteront par le passage des réseaux avant coulage de la dalle à l'étage.

III. LOCAL DES P'TITS CAFÉS ET DU CLUB DE L'AMITIÉ :

Les travaux de faïence et de peinture seront terminés à la fin de cette semaine.

La chaudière est en cours d'installation par le plombier.

Une subvention de 10 527€ a été alloué par la DETR pour l'achat de la chaudière. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse du Conseil Départemental.

Il est envisagé de louer cet appartement au plus tard début 2023.

IV. ONF :

Sarah Lagrange de l'ONF est venue voir nos bois situés vers l'antenne. Il a été constaté deux parcelles de sapins malades et une parcelle nécessitant un éclaircissement.

Les solutions proposées par l'ONF sont les suivantes :

- Pour un volume prélevé estimatif de 171m³ (pour les deux parcelles de Douglas) au prix de 70€/m³, ce qui fait un total de 11 970€.
- Pour un volume prélevé estimé de 110m³ (pour la parcelle d'éclaircie de chêne) au prix de 15€/m³, cela nous fait un total de 1 854€.

Total des recettes apportées par les coupes : 13 824€

- En ce qui concerne les travaux de la parcelle 27 et 28 :

Pour un dépressage, il faut calculer 1 300€/ha donc au total pour les deux parcelles soit 10,5haX1300, ce qui fait un total de 13 650€.

Ces chiffres ont été donnés par Mme Lagrange à titre estimatif pour donner un ordre d'idée.

Mme le Maire, deux de ses adjoints e un élu propose de reprendre rendez-vous avec Mme Lagrange pour revoir les parcelles concernées.

V. ATTRIBUTION DES AFFOUAGES :

Les lignes sont marquées près de la cabane de chasse.

Un rendez-vous sera proposé le 8/10/2022 à 11h à la mairie entre les affouagistes intéressés, Mme le Maire et Mr Amorès (reprendre le formulaire envoyé par l'ONF).

VI. SDEY ET ECLAIRAGE DU VILLAGE :

Il y a deux ans une demande avait été faite pour un ajout de 4 points lumineux dans le village. Nous avons reçu un devis de 7 248.29 € avec 40 % de subvention du SDEY déjà déduite, version souterraine.

Mme le Maire envisage de demander une subvention à la DETR avec appui de l'OGS.

Compte tenu du prix de l'énergie, il a été décidé de réduire le temps de l'éclairage : éclairage à 7 heures le matin et fin à 22 heures. Approbation de l'ensemble des membres du conseil.

VII. SECURITE INCENDIE :

La Préfecture a demandé la désignation d'un correspondant incendie : Mr Amorès s'est proposé.

VIII. TAXE D'AMÉNAGEMENT :

Cette taxe de 1 % pour construction et aménagement était jusqu'alors payée aux mairies elle sera désormais reversée à la CCAVM.

Pour rappel l'instruction des dossiers gérés par la CCAVM sont les suivants

- Certificat d'urbanisme opérationnel
- Permis de démolir
- Permis de construire ou permis de construire modificatif ou transmission de permis de construire.

Les dossiers gérés par la mairie sont les suivants :

- Certificat d'urbanisme sur simple information
- Déclaration préalable de travaux
- Déclaration préalable tacite avec certificat.

IX. FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE :

Le repas de fin d'année aura lieu le dimanche 4 décembre. Le traiteur Rebeche assurera ce repas. Un crémant sera offert par la commune en fin de repas.

Le Noël des enfants aura lieu le dimanche 18 décembre.

X. DELIBÉRATIONS :

- HABILITATION ÉLECTRICITÉ :

Mr LEGALLIC doit participer à une formation d'habilitation aux travaux d'électricité. Cette formation est obligatoire et est valable 5 ans. Cette formation a un coût de 420€. Peut-elle être prise en charge dans le cadre du CPF (compte professionnel de formation) ? Mme Delhostal va se renseigner à ce sujet. Formation du 2 au 4 novembre 2022 au GRETA AUXERRE avec prise en charge des frais de restauration et déplacement.

Approbation de l'ensemble des membres du conseil.

- TAXE FONCIÈRE LOCAL DE MME LEBOIS :

La vente étant signée la taxe foncière est due au prorata-temporis soit un montant de 56,50€ à rembourser à Mme LEBOIS. Approbation de l'ensemble des membres du conseil.

- KIEV AVALLON :

L'association Kiev Avallon a fait une demande de don.

Celle-ci n'a pas été validée par 6 voix contre 2.

- RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES MEMBRES DU PERSONNEL :

Un avis favorable a été émis par les représentants du CDG (Centre de Gestion).

Approbation de l'ensemble des membres du conseil.

- RAPPORT DE LA CCAVM :

Approbation de l'ensemble des membres du conseil.

- PHOTOCOPIES FACTURÉES AU SIVOS :

La photocopieuse possède un compteur permettant de quantifier les photocopies et ainsi de dissocier les copies faites par l'école et celles faites par la mairie. Un montant de 805,32€ sera facturé pour le SIVOS. Approbation de l'ensemble des membres du conseil.

- AFFOUAGE Mr KURTZ

Approbation de l'ensemble des membres du conseil pour facturation de 36 stères.

- INVENTAIRE :

2 bureaux sont à retirer de l'inventaire pour un montant respectif de 2024,10€ et 1765,77€.

Approbation de l'ensemble des membres du conseil.

- **ADMISSION EN NON VALEUR :**
Créances de personnes décédées : 884,33€
Autres dépenses infructueuses : 1927,90€.
Approbation de l'ensemble des membres du conseil.
- **RÉSERVE INCENDIE :**
Engagement de la mairie pour l'installation d'une bâche incendie proche de la propriété BERTOUX dans le courant de l'année 2023.
Sans installation de cette bâche incendie Mr BERTOUX ne peut envisager ses travaux.
Approbation de l'ensemble des membres du conseil.
- **KERCHER**
Le Karcher étant de belle qualité, il est réparable, un devis est demandé aux Ets SUREAU.
- **CIMETIERE**
Suite au dernier décret, qui interdit à partir du 1^{er} juillet 2022 de se servir de produits phytosanitaires comme le RONDUP, il est proposé de passer un produit à base de vinaigre blanc.

Prochaine réunion pour approbation du Procès-Verbal le 13 octobre à 19h30.

Fin de la séance 22h30

Liste des délibérations

NUMERO	OBJET
2022_DE_036	Application du règlement intérieur
2022_DE_038	Remboursement taxe foncière Immeuble 9 rue des Métiers
2022_DE_039	Rapport d'activité CCAVM 2021
2022_DE_040	Facturation affouages 2021 / 2022
2022_DE_041	Installation de deux réserves à incendie
2022_DE_042	Correspondant incendie et secours : M. AMORES
2022_DE_043	Formation de préparation d'habilitation électrique - C. LE GALLIC
2022_DE_044	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
2022_DE_045	Mise en non-valeur des dettes
2022_DE_046	Provision pour dépréciation des actifs circulants
2022_DE_047	Délibération relative temps de travail fixant la durée de travail au sein de la collectivité
2022_DE_048	Participation financière à la maintenance et consommable de la photocopieuse par le SIVOS des deux Rivières
2022_DE_049	Vote de crédits supplémentaires - montillot
2022_DE_050	Vote de crédits supplémentaires - montillot

Signature du Maire :

Signature de la secrétaire de séance :